



La liberté d'expression et les propos haineux

Les attitudes des Canadiennes et Canadiens

Antoine Thériault, Université du Québec à Montréal

2023-02-02

Contenu

À propos des données	3
Introduction	3
Distribution des résultats	3
Genre	4
Âge	4
Langue maternelle	5
Statut et lieu de naissance	6
Religion	7
Intention de vote pour les élections fédérales canadiennes de 2019	8
Conclusion	9

Ce rapport a été préparé pour le Consortium sur la démocratie électorale (C-Dem) à l'aide des données du Democracy Check-Up 2019 / Bilan de la démocratie (2019) (Harell, Stephenson, Rubenson et Loewen, 2019). Les opinions exprimées dans ce rapport sont uniquement celles de l'auteur.

À propos des données

Ce rapport est basé sur les données recueillies par l'enquête Democracy Check-Up 2019 / Bilan de la démocratie (2019). Les données peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://dataverse.harvard.edu/dataverse/C-Dem>. La base de sondage de l'enquête est constituée de Canadiens et Canadiennes ayant 18 ans ou plus. Toutes les analyses présentent des résultats pondérés afin de refléter la population selon les variables ciblées dans le rapport.

Introduction

Dans un contexte médiatique où bon nombre de journalistes et chroniqueurs accordent une attention particulière, parfois sous un ton polémiste, aux enjeux liés à la liberté d'expression et à la dite « cancel culture »—notamment en raison des nombreuses controverses récentes liées à l'utilisation du mot en n en ondes et des « vagues » de dénonciations liées à des violences sexuelles—s'intéresser à ces enjeux paraît incontournable. S'il est facile de dire que ce sont les jeunes universitaires progressistes qualifié-e-s par les médias de « wokes » qui sont favorables à l'adoption d'un langage et de pratiques plus inclusifs ainsi qu'à une « cancel culture », qu'en est-il réellement? Quelles strates de la population sont les plus réfractaires à l'idée de tenir des propos haineux?

À l'aide des données recueillies par le Bilan de la démocratie (2019) par le truchement d'un sondage en ligne (N = 5067), le présent rapport propose une analyse s'inscrivant dans l'optique d'émettre des hypothèses face aux questions évoquées précédemment. Afin d'obtenir un portrait pan-canadien de la perception populaire vis-à-vis la liberté d'expression et, plus précisément, sur la liberté de tenir des propos haineux, les résultats de la question « Tenir des propos haineux à l'égard de groupes raciaux, ethniques et religieux devrait être illégal » seront décortiqués. Les réponses offertes aux répondant-e-s étaient 1) Fortement en accord; 2) En accord; 3) En désaccord; 4) Fortement en désaccord; et 5) Ne sais pas / préfère ne pas répondre. Afin de rendre les résultats plus facilement comparables, les réponses « Fortement en accord » et « En accord » ont été groupées, de même que pour les réponses « En désaccord » et « Fortement en désaccord ». Les résultats « Ne sais pas / préfère ne pas répondre » ont été retirés de l'analyse afin d'obtenir des résultats dichotomiques. Il est aussi à noter que cette dernière option occupait une place marginale au sein des réponses sélectionnées par les répondant-e-s.

De plus, il apparaît comme nécessaire de souligner une problématique à laquelle quiconque souhaite analyser les résultats de cette question se luttera : il est difficile de déterminer simplement en regardant les résultats de cette question si les personnes en désaccord avec l'énoncé sont en faveur de la possibilité de tenir des propos haineux sans conséquence, ou sont en faveur d'une liberté d'expression absolue, sans nécessairement être en accord avec le fait de tenir des propos haineux. Cette dernière position pourrait notamment s'expliquer par un rejet du relais à l'État de la responsabilité de choisir ce que nous pouvons ou ne pouvons pas dire, ou encore des moyens que ce dernier pourrait utiliser pour assurer l'application de cette responsabilité. Afin de tenter de cerner la posture des répondant-e-s face à cette question, les résultats avec d'autres questions du même sondage seront mis en parallèle afin d'établir des hypothèses. En ce sens, l'aide du logiciel libre R, il a été tenté de cerner le profil des répondant-e-s en isolant les variables d'âge, de genre, de langue maternelle, du statut et l'intention de vote pour les élections fédérales canadiennes de 2019.

Distribution des résultats

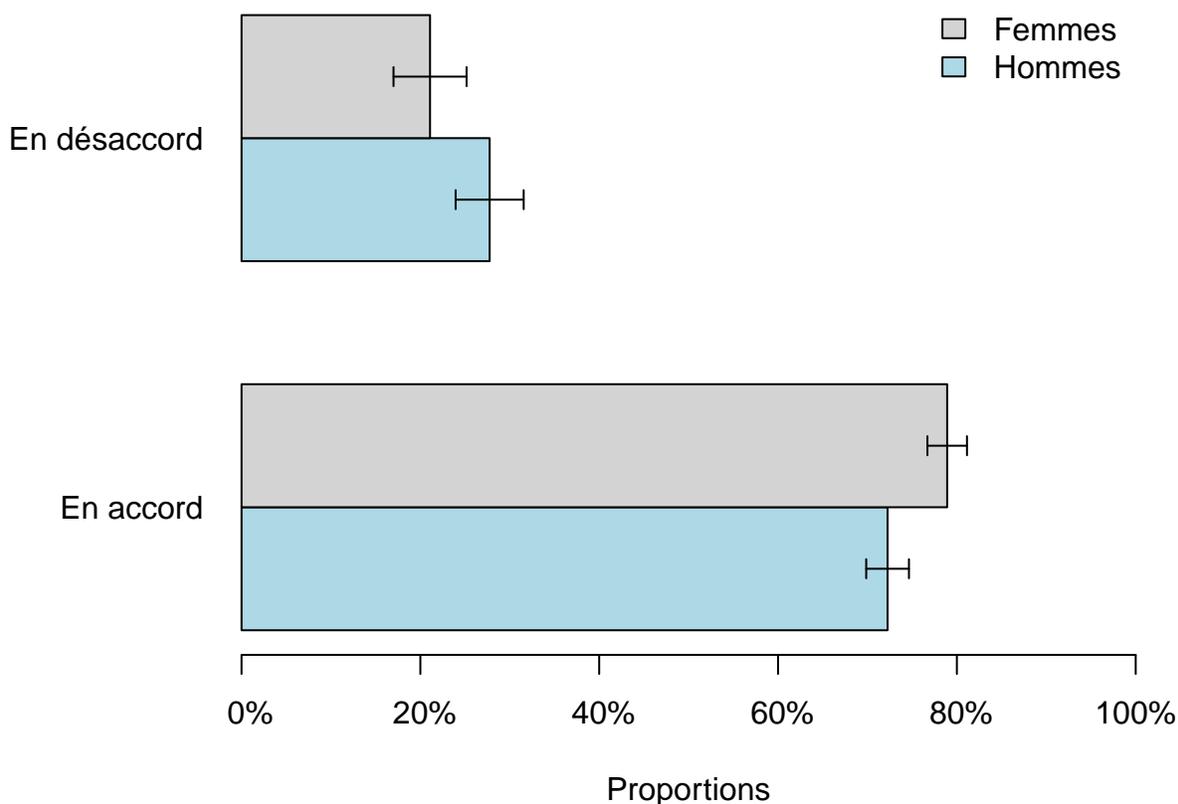
Tout d'abord, si on s'intéresse aux résultats récoltés sans isoler de variable, on constate sans équivoque que les répondant-e-s sont majoritairement en accord (72%) avec l'idée que tenir des propos haineux devrait être

illégal. La proportion des répondant-e-s étant en désaccord avec la question s'élève à 23% et les personnes répondantes ayant préféré ne pas répondre à 5%.

Genre

En ce qui a trait à la distribution des résultats en fonction du genre, la Figure 1 permet de constater que si généralement les hommes sont proportionnellement moins favorables (72%) à l'idée de rendre illégal le fait de tenir des propos haineux, ils suivent tout de même la tendance à être plus nombreux à se retrouver majoritairement du côté en accord avec l'énoncé. De leur côté, 79% des femmes ayant répondu au sondage sont en accord avec le fait que la tenue de propos haineux à l'égard de groupes sociaux devrait être illégale. Bien que les personnes ne s'identifiant ni au genre masculin ni au genre féminin aient été peu nombreuses à répondre au sondage (19 personnes sur 5067), celles-ci sont proportionnellement plus en accord (83%) que les hommes et les femmes sur l'énoncé ciblé.

Figure 1 : Tenir des propos haineux et genre



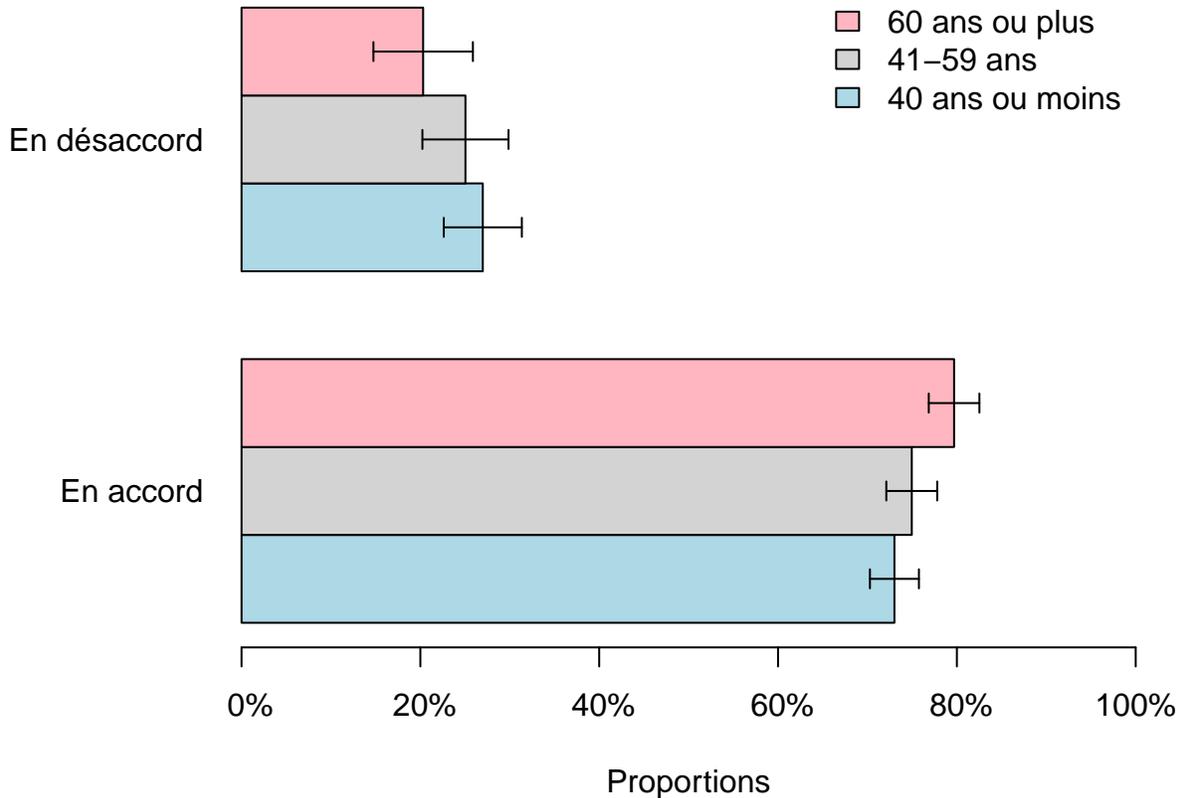
À noter que dans la figure 1, les résultats des personnes non-binaires ont été retirés. Étant très peu à avoir répondu au sondage, les résultats des personnes non-binaires avaient des marges d'erreur tellement grandes qu'elles empêchaient la génération des résultats.

Âge

Afin de s'intéresser aux résultats en fonction de l'âge des répondant-e-s, les répondant-e-s ont été divisé-e-s en trois groupes différents, soit 1) les personnes ayant entre l'âge minimum pour répondre au sondage et 40 ans;

2) les personnes ayant entre 41 et 59 ans; et 3) les personnes ayant 60 ans et plus. Cela permet de constater que plus les répondant-e-s sont âgé-e-s, plus leur réponse à la question ciblée tend à se positionner du côté en accord avec l'énoncé. En effet, le groupe le plus jeune se situe à 73% en accord, celui du milieu à 75%, puis le plus vieux à 80%. Ces résultats manifestent une moins grande différence de points de pourcentage que pour les catégories d'identité de genre, la différence étant de sept points de pourcentage entre le groupe de 40 ans et moins et celui de 60 ans plus, en comparaison au 11% obtenu lorsqu'on compare l'écart entre les personnes non-binaires et les hommes.

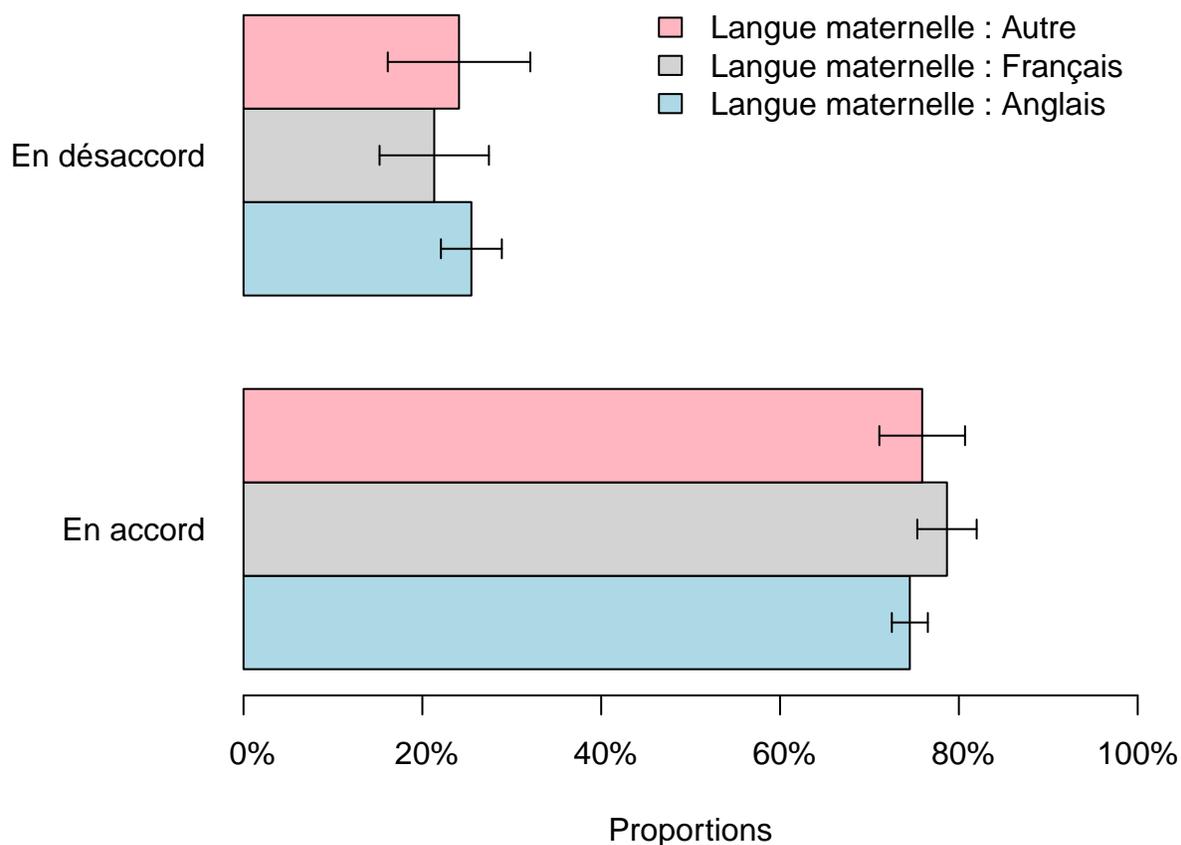
Figure 2 : Tenir des propos haineux et âge



Langue maternelle

La langue maternelle semble quant à elle influencer encore plus légèrement la propension à répondre à la question ciblée d'une façon ou d'une autre, la différence entre les anglophones (favorables à 75%) et les francophones (favorables à 79%) s'élevant à quatre points de pourcentage. Les répondant-e-s ayant une langue maternelle autre que les deux langues officielle du Canada se placent de leur côté entre les deux, étant à 76% favorables à l'énoncé.

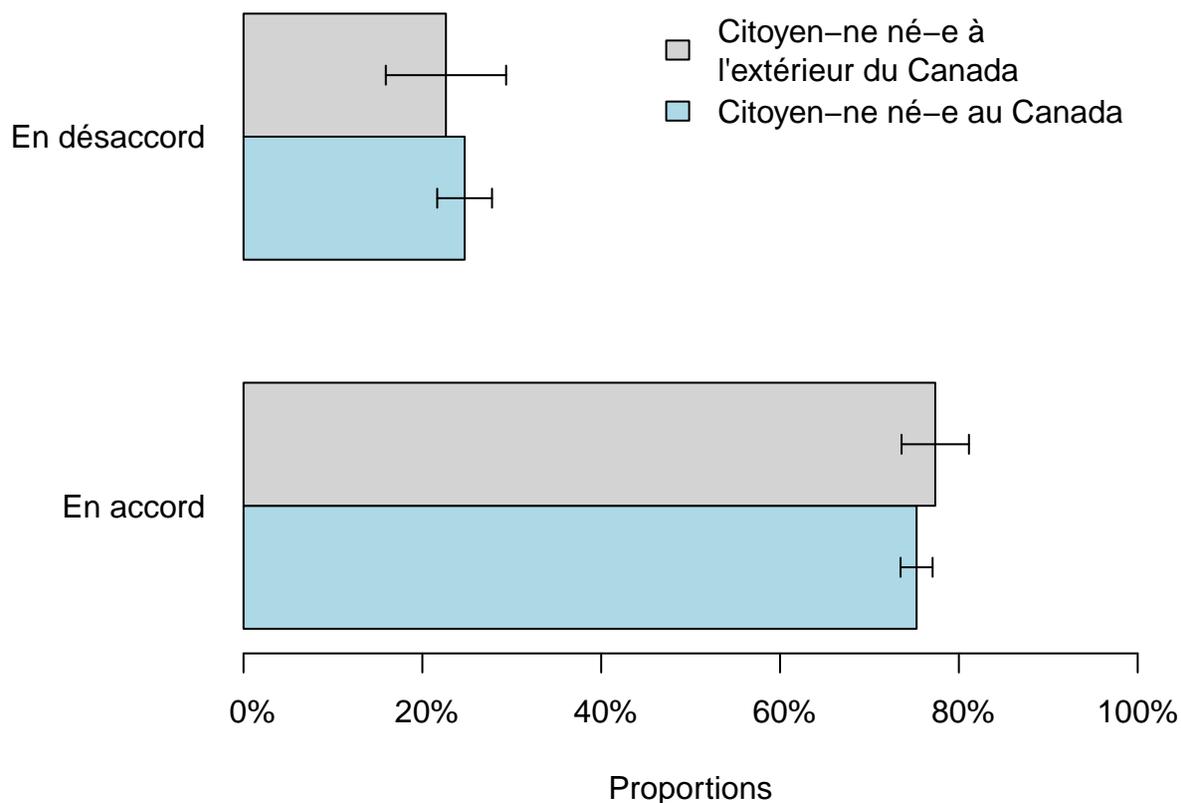
Figure 3 : Tenir des propos haineux et langue maternelle



Statut et lieu de naissance

Le statut des répondant-e-s, soit celui de citoyen du Canada ou de résidant permanent, semble aussi peu influencer les réponses à la question sur les propos haineux. En effet, on remarque une différence de trois points de pourcentage entre les personnes ayant le statut de citoyen du Canada (76% en accord) et les personnes ayant le statut de résidant permanent (79% en accord). Cependant, comme les personnes ayant le statut de résidence permanente sont très peu nombreuses à avoir répondu au sondage, elles n'ont pas été incluses dans la figure 4. Or, il est tout de même intéressant de noter qu'au sein des personnes ayant le statut de citoyen du Canada, on remarque une différence de deux points de pourcentage entre les personnes étant nées au Canada (75% en accord) et celles nées à l'extérieur du Canada (77% en accord). Ainsi, la différence la plus marquée est entre les personnes ayant le statut de citoyen canadien née au Canada et celles avec le statut de résidant permanent.

Figure 4 : Tenir des propos haineux et lieu de naissance

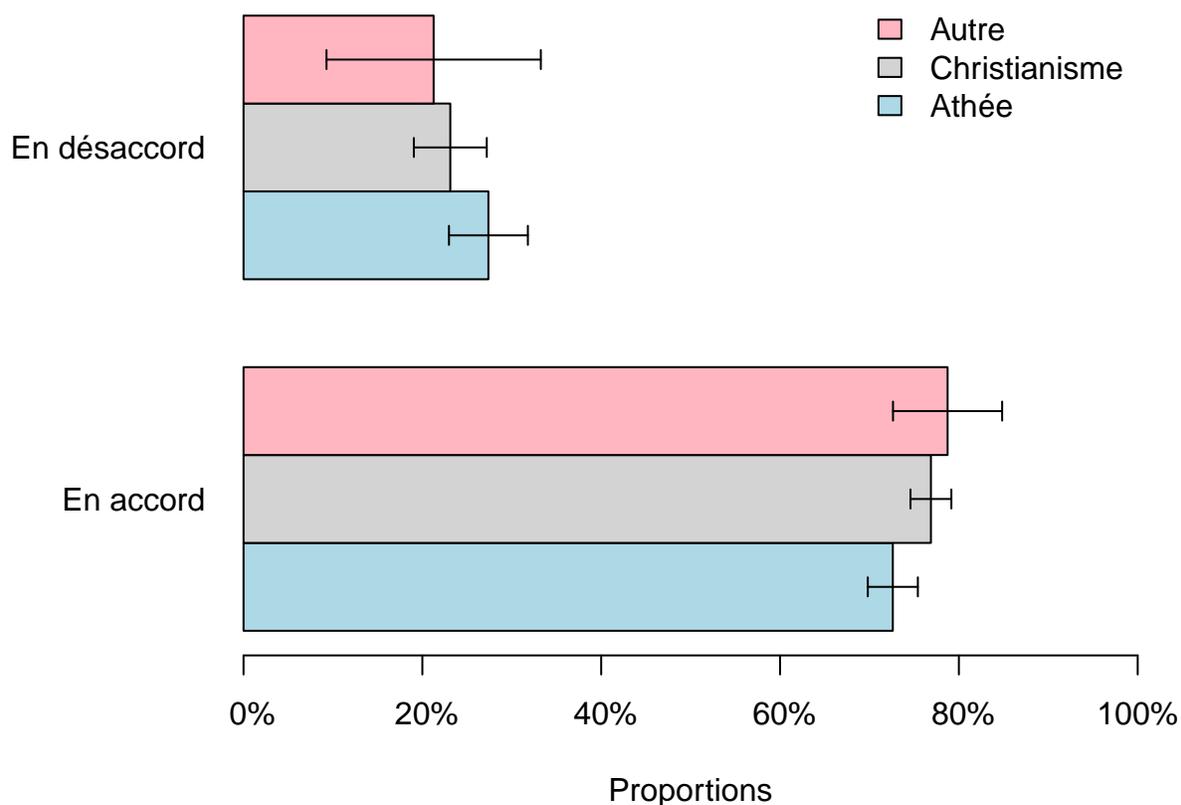


À noter que dans la figure 4, les résultats des personnes avec le statut de résidence permanente ont été retirés. Étant très peu à avoir répondu au sondage, les résultats des personnes avec ce statut avaient des marges d'erreur tellement grandes qu'elles empêchaient la génération des résultats.

Religion

Si on s'intéresse à la religion des répondant-e-s, on constate une différence de 6 points de pourcentage entre les répondant-e-s athées (73% en accord) et les répondant-e-s pratiquant une religion autre que le Christianisme (79% en accord). Parmi les religion étant comptées dans la catégorie "Autre" se retrouvent le judaïsme, l'Islam, le bouddhisme, l'hindouisme et le Sikhisme. Les répondant-e-s pratiquant une religion liée au christianisme se placent à mi-chemin, avec un résultat de 77% en accord.

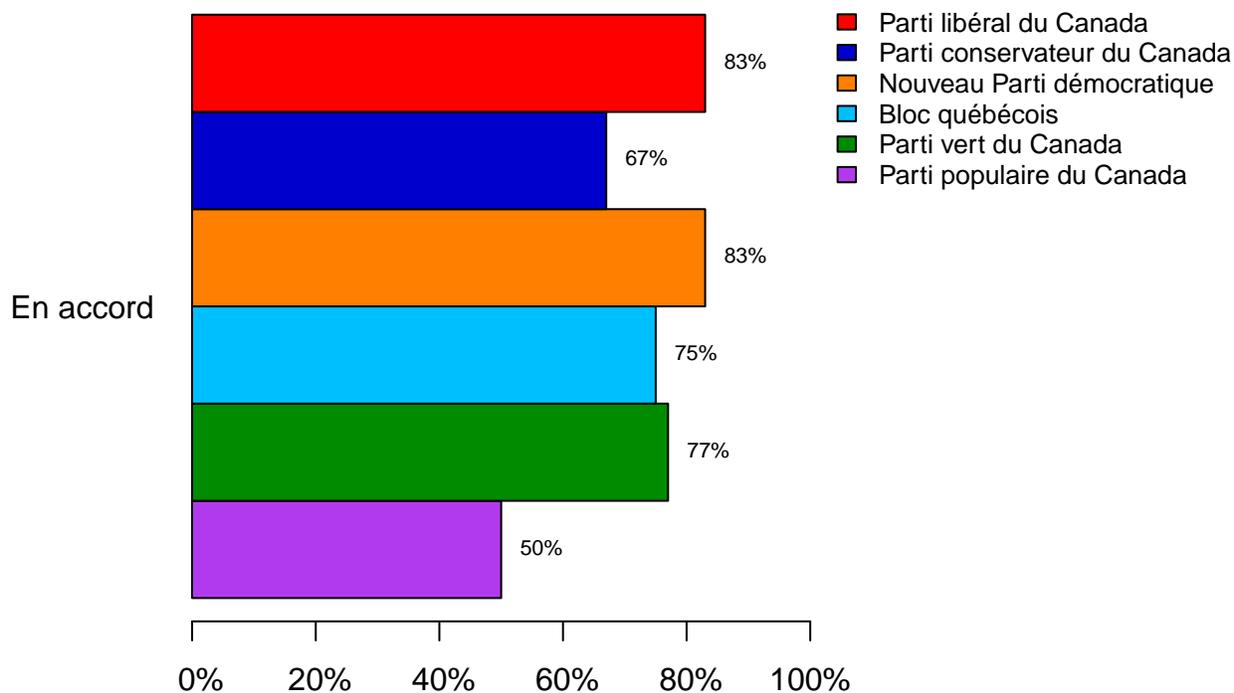
Figure 5 : Tenir des propos haineux et religion



Intention de vote pour les élections fédérales canadiennes de 2019

Enfin, en ce qui a trait au parti pour lequel les répondant-e-s ont l'intention de voter lors des élections fédérales canadiennes de 2019, il s'agit de la variable qui, une fois isolée, reflète une plus grande différence de points de pourcentage par rapport à la question sélectionnée pour ce rapport. En effet, les répondant-e-s prévoyant voter pour le Parti populaire du Canada sont celles et ceux qui sont le moins en accord avec l'énoncé (50% en accord), suivi-e-s par celles et ceux ayant l'intention de voter pour le Parti conservateur du Canada (67% en accord). Les répondant-e-s prévoyant voter pour le Bloc québécois et le Parti vert ont des opinions relativement similaires sur la question (75% en accord pour le premier et 77% en accord pour le second). Finalement, ce sont les personnes prévoyant voter pour le Parti libéral du Canada et le Nouveau Parti démocratique qui obtiennent à quelques dixièmes de points de pourcentage de différence le résultat le plus en faveur de rendre la tenue de propos haineux à l'égard de groupes sociaux illégale (83% en faveur pour le premier et 83% pour le second).

Figure 6 : Tenir des propos haineux et intention de vote pour les élections fédérales canadiennes de 2019



Conclusion

À la lumière des figures présentées, il semble clair que la grande majorité des répondant-e-s sont généralement en accord avec l'idée qu'il devrait être illégal de tenir des propos haineux vis-à-vis des minorités. En effet, même en isolant des variables telles que le genre, l'âge, la langue maternelle, le statut, la religion et l'intention de vote pour les élections fédérales canadiennes de 2019, un seul groupe se place près du 50% en accord, soit les personnes ayant l'intention de voter pour le Parti populaire du Canada en 2019 avec 50% en accord, et même au sein de ce groupe, les répondant-e-s restent largement partagé-e-s sur la question.

Si on s'intéresse aux petites différences de points de pourcentage en isolant certaines variables, on peut tout de même constater que le fait de faire soi-même partie d'une minorité réduit tendanciellement la propension à être en désaccord avec l'énoncé ciblé. Par exemple, les personnes non-binaires et les femmes sont proportionnellement plus porté-e-s à être en accord avec l'énoncé, tout comme les personnes avec un statut de résidence permanente ou de citoyen du Canada étant né-e à l'extérieur du Canada et les personnes affirmant pratiquer une religion autre que le Christianisme. Il est cependant intéressant de noter que les personnes ayant comme langue maternelle le français sont les plus à même d'être en accord avec l'énoncé (79%) lorsqu'on isole la langue maternelle chez les répondant-e-s, ce qui les place légèrement devant les personnes avec comme langue maternelle ni le français ni l'anglais (76%). Il est difficile de dire si cela invalide cette idée que de faire partie soi-même d'une minorité réduit tendanciellement la propension à être en désaccord avec la question ciblée, le groupe de personnes francophones étant lui-même traversé par une hétérogénéité—ne serait-ce qu'en fonction du genre et de la couleur de peau. Par ailleurs, bien que cela n'ait pas été présenté dans l'exposition des résultats, l'analyse des données a permis de constater que la fréquence

de consommation de réseaux sociaux numériques n'a aucun impact sur les réponses des répondant-e-s. En effet, que les répondant-e-s consomment quotidiennement, hebdomadairement, mensuellement ou jamais du contenu sur les réseaux sociaux numériques, on ne voit aucune différence de point de pourcentage en isolant les réponses en fonction de ces groupes.

Pour conclure, s'il a été mentionné dans l'introduction que ce sont généralement les jeunes qui sont accusé-e-s de promouvoir une « cancel culture » au sein des universités, en fait, les résultats démontrent que plus une personne est âgée, plus cette dernière tend à être en accord qu'il devrait être illégal de tenir des propos haineux. S'il faut être prudent-e lorsque l'on associe la question ciblée dans ce rapport à la « cancel culture », il semble tout de même possible de souligner des liens entre celles-ci, le désir d'exclusion d'individu-e-s étant souvent subséquente à la tenue de propos et de comportements haineux ou perçus comme haineux.